



section LDH en Pays Soissonnais

ldh.villers-soissons@laposte.net

Tél : 06 71 29 05 68

Le 27 novembre 2020

objet : enquête publique sur le projet Rockwool à Soissons

Monsieur le Préfet,

La Ligue des droits de l'Homme défend depuis plus de 120 ans les droits de toutes et de tous et poursuit son combat pour une amélioration des droits humains dans tous les domaines, y compris celui de l'environnement. C'est dans cette optique que la fédération départementale et la section locale se sont intéressées au projet d'usine de laine de roche sur le Plateau soissonnais.

Dès 2018, les membres de la LDH ont participé à la concertation publique et émis des observations. Les réponses données aux observations par la société Rockwool nous ont alerté sur le manque de transparence des impacts sociétaux de ce procédé industriel. Nous avons aussi organisé en 2019 une rencontre à Soissons pendant le Grand débat sur le thème de la transition écologique dans le Soissonnais, rencontre à laquelle un dirigeant de Rockwool a participé et dont le compte-rendu est consultable sur le site de Grand débat.

Début 2020, nous nous sommes rapprochés d'habitants, riverains et professionnels soissonnais que le projet d'usine inquiétait avec l'objectif de faire naître un débat citoyen. En effet, les décisions politiques et les communications sur ce projet depuis ses origines sont remarquables par l'absence de débat contradictoire. Les votes à l'unanimité sans questions sur le contenu réel et sur les risques pour l'environnement et pour la santé ne reflètent pas une vie démocratique basée sur des informations objectives.

Or, les projets comme celui de l'usine de laine de roche concernent chacune et chacun de par leurs conséquences à court et moyen terme, écologiques, économiques et sanitaires.

Le procédé industriel consiste à obtenir à une température de 1500°C la fusion du basalte par l'adjonction de bauxite et de dolomie ainsi que de laitiers de hauts fourneaux. La lave en fusion est centrifugée pour obtenir des fibres qui doivent être enrobées dans un liant à base d'urée-formol. Ce produit induit donc d'une part des matières premières naturelles (basalte, bauxite et dolomie), des matières transformées (laitier de haut fourneau) ou chimiques (liant notamment) et d'autre part le recours à une technique industrielle consommatrice d'énergies et d'eau et génératrice de rejets ou de déchets.

Dans ces outils de communication en direction du grand public autant que des professionnels, la société Rockwool minimise ses risques et maximise ses qualités. Cette publicité n'est pas propice à une compréhension et un arbitrage des avantages et inconvénients du mode de production.

Le dossier soumis à l'enquête publique fournit un grand nombre d'informations sur les impacts du projet, informations qui sont utiles pour évaluer l'intérêt réel de ce projet du point de vue social et environnemental. Il ne mentionne cependant pas certains aspects pourtant fondamentaux du procédé qui sont l'amont et l'aval. Ces imprécisions amènent quelques interrogations.

En amont, quelles sont les provenances des matières premières, transformées ou chimiques ? Quels sont les procédés et énergies nécessaires à leur extraction et leur transformation ? Les entreprises qui réalisent ces travaux respectent-elles les droits du travail, le non-travail des enfants, l'absence de corruption, etc. ? Comment sont transportées ces matières ? Avec quelle quantité d'énergie ? Comment sont évalués les

risques pour la santé et pour l'environnement de ces différentes étapes du cycle de vie du produit ? Quelle est la provenance de l'énergie nécessaire au procédé industriel de la future usine ?

En aval, comment sont acheminés les produits finis aux lieux de vente et aux lieux d'utilisation ? Comment sont travaillés les produits et que deviennent les chutes, les déchets (un dispositif est toutefois mentionné dans le dossier concernant les chutes de chantier) ? A quelle proportion sont-ils valorisés ? Quelle est la durée de vie du produit ? Comment est-il récolté en fin de vie et comment est-il recyclé ou revalorisé ?

En ce qui concerne l'étape de production, il manque des informations sur l'organisation du travail, sur la représentation du personnel, sur les formations prévues pour les salariés ainsi que sur l'égalité femmes-hommes, sur les variations salariales ou sur les taux de maladie, d'accidents ainsi que sur les risques au travail.

La société Rockwool s'est engagée dans une démarche de Responsabilité sociale et environnementale et a effectué son propre audit sur le plateforme EcoVadis. Le rapport émis en 2019 met en évidence que certains points fondamentaux sont des risques élevés ou moyens. Ainsi la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre sont des risques élevés de même que l'origine des matières premières ou l'emploi de produits chimiques. Ces aspects du procédé sont très négatifs et l'utilisation d'un four électrique à la place d'un four à coke, s'il améliore partiellement les émissions de GES, ne réduit pas voire aggrave les consommations d'énergies.

Sont des risques élevés également la santé et la sécurité des employés ou encore le travail des enfants, le travail forcé et le respect des droits humains. Notons aussi les risques de pollutions, l'impact sur l'eau, les déchets, la fin de vie du matériau ou encore le dialogue social, les carrières dans l'entreprise et les pratiques sociales et environnementales des fournisseurs.

Sur tous ces aspects, nous ne doutons pas que la société Rockwool cherchera à s'améliorer.

Cependant, cette démarche d'amélioration est-elle suffisante dans la période de crise écologique et sociale que nous traversons ? Les interventions et témoignages lors des débats que nous avons organisés l'ont montré : il y a une conscience grandissante des problématiques environnementales et une attente de plus en plus forte des citoyennes et citoyens pour une économie respectueuse de l'environnement et de l'être humain. Les discours publicitaires ne sont plus satisfaisants, il ne suffit plus de dire que le produit est sain et naturel quand il ne l'est pas, que ce produit économise de l'énergie quand il nécessite une grande quantité d'énergie de production et que ce produit est éthique alors que les provenances et les modes de transformation des matières premières sont des plus opaques. Les réactions à ce projet sont révélatrices d'une aspiration de la population à une économie relocalisée, écologique et saine.

Or, les alternatives pour l'isolation thermique existent et répondent aux normes de performances et de sécurité nécessaires avec des impacts sociétaux nettement plus bénéfiques.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable au projet de la société Rockwool afin de lancer l'étude d'une alternative locale de production d'isolation à base de matières naturelles, agricoles ou sylvicoles ou encore de matière recyclée telle que la ouate de coton ou la cellulose. La préfecture a initié une démarche de ce type en 2017, démarche qui ne demande qu'à être renforcée. Les laines minérales malgré leurs impacts négatifs sont dominantes sur le marché des matériaux isolants, il serait temps de permettre que d'autres solutions, plus favorables des points de vue éthique, économique et écologique, se développent.

Nous sommes à votre disposition pour une rencontre afin d'approfondir ce sujet.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations,

Ghislaine Bagnaux, présidente LDH Pays Soissonnais

